

BON DE SOUSCRIPTION

Pour la brochure n° 7 de la collection « Problématiques sociales et syndicales »

Syndicalisme, religion et laïcité en France, d'hier à aujourd'hui

De Stéphane Sirot

Dans la France du XXI^e siècle, en dépit des déclarations de principe venues à peu près de toutes parts en faveur de la laïcité et de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, leur interprétation et leur usage donnent lieu à de fortes disputes. Les dirigeants des organisations syndicales sont eux-mêmes parfois sommés de prendre position, en particulier lorsque surgit dans l'actualité un événement paraissant soulever ces problématiques. De surcroît, le fait religieux s'invitant de manière de plus en plus prégnante dans l'entreprise, les représentants des salariés se trouvent concernés par une thématique qui peut ainsi s'inscrire dans le champ des relations sociales. Et de récentes dispositions en matière de droit du travail, telle la loi El Khomri de 2016, l'abordent aussi.

Si les organisations syndicales tiennent dans leur ensemble au principe de neutralité religieuse, « le mouvement ouvrier n'a pas toujours été laïque » (René Mouriaux), certains moments du XIX^e siècle se caractérisant même par une « explosion de religiosité dans le mouvement ouvrier » (Jean Bruhat). Il n'en reste pas moins que dès 1871, la Commune de Paris a décrété la première que « l'Eglise est séparée de l'Etat », tandis que la « Charte d'Amiens » de 1906 appelle les « organisations confédérées » à ne pas « se préoccuper des partis et des sectes ». Pour autant, la CGT à l'anticléricalisme affirmé et bientôt concurrencée par un syndicalisme chrétien auquel elle dénie d'abord son appartenance au mouvement ouvrier, n'inscrit pas alors la laïcité au centre de ses préoccupations.

Au fond, c'est surtout lorsque le débat public s'enflamme que la question laïque s'invite avec le plus d'acuité dans le champ syndical. Avec de nos jours une approche politique volontiers binaire : la laïcité est-elle menacée par le "communautarisme" ou ce dernier est-il attisé, au nom de la laïcité, en vue d'une stigmatisation politiquement rentable de certains segments de la société ou d'une religion en particulier ?

Cette brochure a pour origine une conférence donnée le 30 mars 2018 au banquet des Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais de la Libre Pensée.

Sortie : Fin février/début mars 2021

Contact : stephsiro@gmail.com

BON DE SOUSCRIPTION

Je souscris à la brochure *Syndicalisme, religion et laïcité en France, d'hier à aujourd'hui*, de Stéphane Sirot, au tarif de 5 euros l'exemplaire (4 euros de 10 à 50 exemplaires - 3,50 euros de 51 à 100 exemplaires - 3 euros au-dessus de 100 exemplaires), frais de port inclus.

Bon de souscription à retourner, accompagné du règlement, à :
Stéphane Sirot – 30, rue Alexandre Deleamar – 59370 Mons en Baroeul

Nom : Prénom :

Adresse:.....

.....

Courriel :

Nombre d'exemplaires souscrits :

Montant total : euros

Date :

Signature :

